République Française
Département de l'Orne
Commune de BRIOUZE

Date de convocation **09 mai 2023**
Date d'affichage **22 mai 2023**

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie de Briouze, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Jacques FORTIS.
Etaient présents : FORTIS Jacques, NOEL Véronique, VERRIER Olivier, MARIE-ARNOUX Nicole, LEPRINCE Philippe, DEPARIS Anne-Marie, DENIS Michel, SALLES Sylviane, CHESNIN Joël, MARRIERE-BERTHOUT Julie, CHAUVIN Nathalie, CHANU Christophe, LEPORTIER Nathalie, BECHET Jean-Charles, FOUCAULT Caroline, LEMARDELEY Malika, LERAY Hervé, LECHAPTOIS Alexandre.
Excusé(e)s : /
Absent(e)s : MABILLOT Marie

Nbre de membres en exercice : **19**
Nbre de présents : 18
Nbre de votants : 18

Secrétaire de séance : Julie MARRIERE-BERTHOUT

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal du 21 Mars 2023

AMENAGEMENT RUE DE LA GARE - Résultat appel d'offres

Monsieur le maire rappelle la délibération 2018-12-001 du 04 décembre 2018, relative au lancement de l'appel d'offres pour l'aménagement de la rue de la gare. Il précise que 6 dossiers ont été reçus. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mai 2023 pour l'analyse des enveloppes.
Après contrôle des offres par les services de Flers Agglo, la commission d'appel d'offres, validée par le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de retenir l'entreprise **ELIE TP** ***(61430 Athis Val de Rouvre)*** pour 80 805,10€ HT soit 96 966,12€ TTC

SALLE DU REX

- **Tarifs et Règlement**

Monsieur le maire précise que plusieurs réservations ont déjà été demandées et donne la parole à Madame A-M DEPARIS qui informe qu'une petite commission s'est réunie pour échanger sur les tarifs d'occupation et le règlement intérieur de la nouvelle salle du REX ainsi que de la salle de convivialité de l'école de musique. Une première ébauche a été présentée mais plusieurs interrogations se posent quant à l'organisation des états des lieux, et la tarification des charges. Ce point sera donc validé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

- **Inauguration**

Le conseil municipal a décidé de retenir la date du 09 septembre prochain pour l'inauguration de la salle du REX. Cette date est susceptible d'être modifiée en fonction du calendrier des élections sénatoriales.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

- 2 332 € à l'association Familles Rurales de Briouze pour l'acquisition d'un barnum
- 1 000 € au Comité des Fêtes de Briouze pour le fonctionnement annuel et 2 000 € pour l'organisation de la fête de la musique du 17/06 prochain.

LOCATION DE L'ESPACE DIDIER JOUIN – Atelier de SOPHROLOGIE 2023/2024

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de son atelier sophrologie. Mme Nadège VIRY-BUNOUT, Sophrologue, a demandé à utiliser la salle du Foyer communal « Espace Didier Jouin ». Mme VIRY-BUNOUT souhaite renouveler sa demande pour la période 2023/2024.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme Nadège VIRY-BUNOUT, sophrologue, à utiliser l'espace Didier JOUIN « rue de la Ferté Macé » pour ses ateliers de sophrologie caycédienne et fixe le montant de la location à 10 € par jour d'utilisation.

FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur CHESNIN, trésorier du comité des fêtes, informe que la fête de la musique se déroulera le samedi 17/6 prochain sur la même formule que les années précédentes. Une réunion se tiendra ce mercredi afin d'organiser la distribution des flyers et affiches.

ANIMATION VOIE VERTE

Monsieur le maire informe que plusieurs associations ont préparé des animations pour la journée d'inauguration populaire de la voie verte du samedi 27/5 : (Amicale des retraités, Familles Rurales, Club de VTT, Club de Ping pong, Arabesques, Comité de jumelage, Artmusica…).
Le début des festivités est prévu à 11h.
Une réunion avec l'ensemble des organisateurs est programmée ce mardi 23/5 à 18h30 à la mairie.

ORGANISATION DES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le maire rappelle que les sénateurs sont renouvelés par moitié tous les 3 ans pour un mandat de 6 ans. En ce qui concerne notre circonscription, il précise que les élections sont prévues le 24 septembre prochain. Il convient donc d'élire parmi les conseillers municipaux élus les grands électeurs soit 5 titulaires et 3 suppléants. L'élection de ces grands électeurs doit se tenir obligatoirement le vendredi 9 juin 2023 avant 19 h.

FOIRE SAINTE CATHERINE 2023

Monsieur le maire informe avoir rencontré le nouveau bureau des Foulées Briouzaines. L'association informe qu'il n'est plus possible de disposer du chapiteau dans les mêmes conditions que les années précédentes (chapiteau trop grand par rapport à la surface disponible et une hausse des coûts de 8 000 €). Par conséquent, ils sollicitent la municipalité pour la mise à disposition de la salle omnisports en vue de l'organisation des prochaines foulées briouzaines ainsi que la choucroute du lundi.
Plusieurs interrogations se posent :

- L'éloignement de la Foire
- L'aménagement de la salle de sport
- L'emplacement et l'utilisation du chapiteau
- Une subvention de la commune de 8 000 €

Une rencontre va être organisée avec l'association des Foulées Briouzaines.

CITERNE -Atelier Communal

Monsieur le maire rappelle que lors de la précédente réunion du conseil municipal, il avait été évoqué l'achat d'une citerne pour récupérer les eaux de pluie à l'atelier communal. Il informe avoir reçu plusieurs offres :

- Entreprise GAUQUELIN (80 m3) d'un montant de 35 874 € ht
 (40 m3) d'un montant de 27 769 € ht
- Entreprise PRODHOMME (40 m3 - acier) d'un montant de 26 758 € ht
 (44 m3 – PEHD) d'un montant de 31 258 € ht

Monsieur BECHET et Monsieur CHANU proposent d'attendre et de voir si les besoins en eau sont couverts cette année avec l'installation de la nouvelle citerne à la salle du Rex.
Monsieur le Maire propose de procéder à un vote à main levée.
A la question : qui valide l'achat d'une citerne à l'atelier communal ?
6 voix « pour », 7 voix « contre » et 5 « abstentions »
Le projet est ajourné.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation (Travaux du Rex) et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, monsieur le maire demande au conseil municipal de solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € auprès des banques (Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Caisse d'épargne).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise monsieur le Maire à solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de banques précitées.

EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a été inscrit au BP 2023 l'extension du réseau de chaleur. Une demande de subvention DETR a été sollicitée pour ce projet. Il fait part d'un mail reçu de la Préfecture de l'Orne demandant la validation du projet avec une DETR à 25 %.
Après réflexion et des travaux déjà engagés, le projet est reporté.

LOGEMENT 2 RUE DES VERGERS

La locataire du logement « 2 rue des vergers » a fait part de son intention de quitter le logement situé au dessus de la poste au 1er mai 2023. Il s'agit d'un appartement comprenant 3 chambres, 1 cuisine, salle, salon et 1 salle de bain. Après quelques travaux de rénovation (peinture et vmc), ce logement va être remis à la location.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur LEPRINCE rappelle au conseil municipal que l'entretien des chemins communaux n'a pas été réalisé depuis plusieurs années. Après une visite sur le terrain avec le Conseil Départemental 61, une priorité a été donnée pour les chemins : de la Bougonnière (vc 306), de la gallotière (vc 314), de la Mulochère (vc 5), la Vilette (vc 304), Moissey (vc 323) et le Chemin Rural de La Faverie. Une consultation a été lancée auprès des entreprises pour les travaux d'arasement et terrassement, ainsi que pour les travaux de réparation et d'enduits.

EXTENSION BUVETTE – Choix d'un architecte

Monsieur le maire rappelle la délibération 2022-12-03 du 06 décembre 2022 relative à la validation du projet d'extension de la buvette de foot. Ces travaux nécessitant l'intervention d'un architecte et après consultation, le conseil municipal valide la proposition du cabinet ALIDADE de Tinchebray pour un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur LEPRINCE informe qu'une réflexion est engagée sur le protocole d'accord relatif à l'aménagement du temps de travail du service technique. Plusieurs éléments sont à revoir (le nombre de jours de RTT et de congés payés…).

TRAVAUX LOTISSEMENT LES 4 VENTS

Monsieur BECHET informe que les travaux de VRD du lotissement les quatre vents vont démarrer le 22 mai prochain. Pour l'instant, le budget est maintenu mais nous sommes dans l'attente de la prestation de la société CITEOS. La durée des travaux est estimée à 1 mois.

- Madame FOUCAULT demande s'il est possible de nettoyer les 2 parcelles qui ne sont pas vendues dans le lotissement les quatre vents. Monsieur LEPRINCE va prévenir les services techniques.

- Monsieur le maire informe que les travaux d'implantation de l'antenne Bouygue vont débuter semaine 26 pour la dalle et semaine 30 pour la pose de l'antenne.

- La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Mardi 4 Juillet 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h36

Le Maire,
Jacques FORTIS

La secrétaire,
Julie MARRIERE-BERTHOUT

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Briouze et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa réception par les intéressés ou de sa publication